



*CONFERENCE NATIONALE DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS MEDICALES  
D'ETABLISSEMENT DES CENTRES HOSPITALIERS SPECIALISES*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris le 22 Septembre 2014

La Conférence Nationale des présidents de CME de CHS a rencontré le 11 septembre 2014, Madame Adeline Hazan, qui a récemment pris ses fonctions de contrôleur générale des lieux de privation de liberté, à la suite de Monsieur Jean-Marie Delarue.

La Conférence tient à faire part du constat de préoccupations communes et de convergences de vue concernant la psychiatrie et la santé mentale.

La Conférence a en effet rappelé combien l'enjeu des libertés publiques et des droits fondamentaux de la personne est au coeur de la discipline. Elle a eu l'occasion à plusieurs reprises de montrer sa ferme opposition lorsqu'il y était porté atteinte (articles 18 à 24 de la loi de prévention de la délinquance en 2007 et projet de loi des soins sans consentement en 2012).

Donnant suite à la proposition 15 du rapport Robiliard, la Conférence a fait part de son souhait de l'installation d'un observatoire national des libertés permettant d'objectiver au sein des services de psychiatrie la réalité des pratiques d'isolement et de contention.

Dans le même souci de vigilance, la Conférence a souligné la persistance de difficultés pour la tenue des audiences des juges des libertés et de la détention au sein des établissements de soins, malgré l'existence de locaux dédiés, mais aussi sa profonde préoccupation quant aux risques de rupture du parcours de soins dans le projet de loi de santé publique, notamment pour les soins sans consentement.

Pour ce qui concerne les UMD, la problématique de leur répartition territoriale, qui pose la question de l'égal accès aux soins et du maintien des liens avec les proches et les familles a été abordée. Enfin, la situation des personnes sortant d'UMD, d'UHSA, ou de milieu carcéral après une peine de longue durée a également fait l'objet d'échanges. Il a été indiqué l'importance de la structuration d'une réelle continuité de soins de nature à assurer un accompagnement souvent important du fait de la fréquence de pathologies du registre psychotique.

A l'issue de l'entretien, et dans l'esprit qui a prévalu à cette rencontre, la Conférence a fait part de sa volonté de prêter tout son concours au succès de la mission de Madame le contrôleur générale. Celle-ci a indiqué en retour sa volonté d'échanges réguliers avec la Conférence dans le cadre du caractère prioritaire qu'elle a confirmé vouloir donner aux établissements psychiatriques.

Christian Müller  
Président de la Conférence Nationale des CME de CHS